

République française COTE D'OR Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	<h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1>	D2022-34
---	---	-----------------

SEANCE DU 29 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES			Le 29 décembre 2022 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Charline DESBOIS, Maire Etaient présents: PAIN Valéry, LUCOTTE Jean-Marc, CHOPIN René, QUIGNARD Jean-Pierre, BELORGHY Fabien, BRUSLE Rozenn, CHARREAU Samuel, DESBOIS Charline, DUVEAU Anthony, GAUTHIER Cindy, MANIÈRE DRZAZGA Eliane, MENETRIER Adrien, MORTIER Céline, PAUVERT Yohan, BANDELIER Elsa Procuration : MENETRIER Adrien à DUVEAU Anthony PAUVERT Yohan à PAIN Valéry Absents : Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. Secrétaire: MORTIER Céline
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	15	
Date de la convocation 23/12/2022 Date d'affichage 23/12/2022			

OBJET : RENOUELEMENT DE L'ADHESION A INGENIERIE COTE-D'OR (ICO)

Madame le Maire rappelle la création de l'Agence Technique Départementale (ATD) initiée par le Département lors de son Assemblée délibérante le 17 décembre 2018 et l'adhésion de la Commune de Créancey validée lors du Conseil Municipal du 29 août 2019. La plaquette de présentation est consultable lors de la réunion du Conseil Municipal et en Mairie.

L'ATD, Etablissement Public Administratif départemental, en application de l'article L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est devenu l'Agence technique, Ingénierie Côte-d'Or le Département (ICO). Les statuts prévoient les modalités d'administration de l'Agence, via une Assemblée Générale où tous les membres sont représentés par leurs Maires ou leurs Présidents, et via un Conseil d'Administration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents, Monsieur Samuel CHARREAU s'étant abstenu,

- **APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion à ICO au même montant d'adhésion annuelle que précédemment, soit 200€;
- **DESIGNE** Mme Charline DESBOIS pour siéger à l'Assemblée Générale de l'ICO.

Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.

Le Maire,
Charline DESBOIS


